

Dix-neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

19 août 2025
Français
Original : anglais

Genève, 10 novembre 2025
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Approbation des coûts estimatifs pour 2026

**Coûts estimatifs
Réunion d'experts de 2026 des Hautes Parties contractantes
au Protocole V***

1. La dix-neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra à Genève le 10 novembre 2025, doit décider de convoquer une réunion d'experts en 2026.

2. Le présent document vise à aider les Hautes Parties contractantes à arrêter leur décision. La sixième Conférence d'examen, qui s'est tenue à Genève du 13 au 17 décembre 2021, a adopté un budget pour 2026, tel qu'il figure dans le document CCW/CONF.VI/10 (CCW/CONF.VI/11, par. 32), y compris les coûts estimatifs pour les réunions d'experts au titre du Protocole V. Conformément à cette décision, les coûts estimatifs pour une réunion d'une journée en 2026, qui s'élèvent à 16 700 dollars des États-Unis, sont identiques à ceux de la Réunion d'experts de 2025 (CCW/P.V/CONF/2024/3) approuvés par la dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole V, qui s'est tenue en novembre 2024. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



